

Conseil d'UFR STAPS plénier du 30 juin 2022

Extrait de Décisions

Présents : Tarak DRISS, Vincent DRU, Giovanni DEMARCO, Olivier LE NOE, Philippe VANWALLEGHEM, Arnaud DUMONT, Nathalie LEROUX, Florian BILLARD, Walter WATSON, Frédéric OLIVARI, Clotilde BERGE.

Représentés (procuration) : Maryse FERON pour Philippe VANWALLEGHEM, Thibaut BROUILLET pour Philippe VANWALLEGHEM (arrivée de Thibaut BROUILLET à 15h40), Patrick TRABAL pour Olivier LE NOE.

Invités : Isabelle CARTEREAU (RA), Virginie NUNEZ-DUBOIS (RS), Mélanie TERZIAN.

L'Administrateur Provisoire, Monsieur Vincent DRU, ouvre la séance à 14h45.

Conventions de partenariats

- Convention clinique FSEF- UPN :

La convention cadre a pour objet de définir les modalités de coopération entre les Parties dans les domaines de la recherche et de la prise en charge des personnes soignées pour une anorexie mentale à la clinique FSEF.

Le SAJI doit voir avec son DPO (Délégué Protection Données) les clauses relatives à la protection de données personnelles car l'enseignante concernée par cette convention (Madame KERN), a accès aux dossiers médicaux de patients.

- Convention DCRFPN-UPN :

Projet porté par Monsieur Serge COLLINET.

La convention s'inscrit dans un partenariat avec la DCRFPN (La Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale) dans le cadre de la réalisation des épreuves d'admission au concours national de gardien de la paix.

La police nationale souhaite faire appel à des étudiants de L3 Entraînement Sportif de l'UFR STAPS Paris Nanterre. Cela s'inscrit dans le cadre de leur stage (120h).

- Convention Ile de France de RUGBY-UPN :

La convention a pour objet de définir les responsabilités des deux parties concernant la délivrance des Brevets Fédéraux « initiation-découverte », « développement », « perfectionnement » et « optimisation » en direction des étudiants STAPS « option ou spécialité rugby ».

Une convention cadre avec la C3D a déjà été signée en 2020.

Vote de principe des 3 conventions :

13 voix POUR

1 Abstention

0 Contre

La séance est levée à 16H30.